

Odilon Redon 2013
Formation ANPAA
Séance N°5 du jeudi 6 juin 2013

Etaient présents : Sophie Davoine, professeur documentaliste O.Redon Lesparre, Sylvie Ménard, CPE, Catherine Daheron, CPE, Isabelle Banuelos Rodriguez, assistante pédagogique, Elsie Cespedes et Marie Laure Azougali, enseignantes, Nicolas Duvignau, enseignant, Sophie Carlier, professeur documentaliste O.Redon Pauillac, Véronique Giordan, infirmière.

Animateurs : Laurent Boutot et Caroline Laborde.

Laurent propose une nouvelle mise en situation mettant en scène, dans un 1^{er} temps, un enseignant et un élève et, dans un 2^{ème} temps, un CPE et ce même élève.

Les acteurs volontaires se voient confier secrètement un rôle et uniquement leur rôle. Ainsi, l'acteur « enseignant » ne connaît pas le rôle de l'acteur « élève » et vis et versa ; les spectateurs, eux, vont découvrir la situation au fur et à mesure.

La situation

L'acteur « élève » doit jouer le rôle d'une jeune fille dont le père est alcoolo-dépendant et violent. Elle se fait régulièrement frapper par son père.

L'acteur « enseignant » : Il décide de parler à cette jeune fille car ses professeurs la trouvent très fatiguée, peut-être consommatrice et très agressive.

La scène est jouée :

L' « enseignant » a deux entretiens avec la « jeune fille » qui n'aboutissent pas. La jeune fille ne souhaite parler ni à l' « enseignant » ni à qui que ce soit.

La situation (suite) :

Cette même jeune fille frappe un autre élève quelques jours après : L'enseignant conduit la jeune fille chez le CPE.

Une fois la scène jouée, s'en suit un débriefing.

Au final :

→ Cette situation nécessitait davantage d'écoute que de répression.

« La meilleure façon d'écouter est de se taire »

La loi portant sur les obligations et les droits des fonctionnaires (loi 83-634 du 13/07/1983) fait état du secret professionnel (article 26).

Dans une situation grave, cependant, on peut imaginer que l'enseignant puisse confier son inquiétude à un autre professionnel s'il se sent démuni, et le dire à l'élève. C'est la « confiance d'équipe » et les instances comme les cellules de veille, qui peuvent permettre à plusieurs professionnels d'échanger sur des situations d'élèves en difficulté afin de leur proposer une relation d'aide efficace.

→ L'assistant pédagogique peut être répartiteur et accompagnateur des demandes.

→ L'infirmière peut recevoir les confidences des professeurs : A la pré-rentrée, il semblerait judicieux que l'infirmière puisse se présenter afin que chacun l'identifie.

→ Le CPE n'a pas pour seule mission de donner des sanctions. Les enseignants doivent faire respecter les règles dans leur classe. Dans la situation jouée, l'élève est orienté vers le CPE lorsqu'il frappe un autre élève. Aurait-il pu être orienté vers le CPE avant qu'il ne passe à l'acte ?

Comment venir en aide à un jeune consommateur ?

- Ne jamais présumer à sa place qu'il va arrêter de consommer. Etre dans une démarche de réduction des risques et non dans une démarche d'arrêt.
- Etre dans le co-conseil : En s'intéressant aux pratiques du jeune, on aura plus de chances de l'aider à envisager une diminution de sa consommation ou un changement dans sa façon de consommer.
Qu'est-ce qu'il consomme, comment il consomme, pourquoi il consomme, qu'est-ce que cela lui apporte ?
« Et s'il s'agissait de ton petit frère ? » « Et si en rentrant tu avais renversé quelqu'un ? »
Cet échange va permettre au jeune de s'interroger sur ces consommations et de prendre conscience des risques auxquels il s'expose mais aussi des risques auxquels il expose les autres.
- Utiliser le même lexique que le jeune.
- Etre dans le non jugement.
- Réfléchir à son positionnement dans l'espace : Assis derrière le bureau pour une sanction, côte à côte pour discuter.
- Prévenir les parents ? S'il s'agit d'un mineur, que dit la législation ?
- Proposer un contrat à l'élève :
 - Le jeune doit s'engager à suivre tous les cours dans de bonnes conditions
 - Le jeune doit s'engager à se rendre plusieurs fois (nombre de séances à définir) à la consultation Caan'abus Médoc (Sabrina Carta, infirmière et Angeline Camou, psychologue accueillent jeunes et/ou parents lors de ces consultations).

CAAN'ABUS Médoc : Espace jeunesse, 20 rue de la rivière, 33250 Pauillac

Horaires d'ouverture : Mercredi de 13h à 17h (Sabrina Carta) et vendredi de 16h à 18h (Angeline Camou)

Contact : 06 46 20 23 86

Ce contrat va permettre de « protéger » le jeune qui peut se mettre en danger avec ses consommations. Si le jeune accepte le contrat et s'engage donc à le respecter, l'équipe peut alors s'engager, elle, à présenter la situation à ses parents sous un jour favorable.

Que faire si le jeune est un dealer ?

- Rappeler la loi à l'élève et divulguer l'information. Si l'on se tait, le jeune ne prendra jamais conscience de la gravité de son acte et des conséquences qui en découlent.
L'adulte perdra probablement le lien privilégié qu'il avait avec ce jeune mais c'est bien moins important que les dangers encourus par le jeune et par les jeunes à qui il vend.

Evaluation de la formation et perspectives

Laurent interroge chacun d'entre nous :

- « Cette formation m'a permis de faire le point sur ma pratique de tous les jours. »
- « Je sais à présent quoi faire des informations données par les jeunes. »
- « Cette formation m'a fait réfléchir, je vais être plus vigilant au vocabulaire que j'emploie. Ne pas être également dans un discours moralisateur, ne pas juger. »
- « Je me suis remis en question. J'ai l'impression d'avoir instauré une autre relation avec les élèves. »
- « Je porte un autre regard sur les élèves, j'ai une relation différente avec eux. »
- « Cette formation donne des pistes concrètes, à essayer, à explorer. »
- « Le groupe constitué est toujours resté « naturel » et non-jugeant. »
- « Je me dis qu'il ne faut pas avoir peur de travailler davantage en équipe. »
- « Les séances proposant les mises en situation étaient vraiment intéressantes, j'aurais aimé en faire davantage. »
- « La difficulté va être de poursuivre la réflexion dans l'établissement de façon à ce que nous puissions tous voir un discours cohérent avec les jeunes. »

Laurent dit qu'à l'issue de cette formation, le groupe est homogène ce qui n'était pas le cas lors de la 1^{ère} séance où certains discours étaient contradictoires.

Pistes de travail pour la rentrée :

- Présenter le travail effectué le jour de la pré-rentrée.
- Utiliser le site internet du lycée (présentation de la formation, comptes-rendus) même si l'impact risque d'être faible.
- Proposer la même formation à un autre groupe.
- Maintenir et augmenter la fréquence des cellules de veille.
- S'assurer que nous connaissions tous les missions de chacun.

V.Giordan